

Personnes prises en charge pour cancer colorectal sous surveillance en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée avec codes CIM-10 de cancer du côlon, de la jonction recto-sigmoïdienne ou du rectum (y compris les formes in situ) avec date de début antérieure à l'année n-1, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal ou relié), ou des années n à n-1 (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale). Le cancer actif prime sur le cancer sous surveillance (voir la fiche correspondante).
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 175 500 personnes prises en charge pour cancer colorectal sous surveillance, dont 50% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 73 ans et 74 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 47%, dont 52% sont des femmes. Dans l'ensemble, 79% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec le cancer colorectal. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 3,03‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 3,15‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,28‰ sont prises en charge pour cancer colorectal sous surveillance, contre 0,53‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 0,44‰ contre 0,55‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour cancer colorectal sous surveillance par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	< 100	400	5 200	13 800	29 600	39 400	88 600
Taux brut	0‰	0,07‰	0,76‰	4,28‰	10,86‰	20,14‰	3,3‰
Femmes							
Effectif	< 100	600	6 300	13 100	23 400	43 500	86 900
Taux brut	0‰	0,08‰	0,79‰	3,39‰	7,01‰	13,48‰	2,8‰
Total							
Effectif	< 100	1 100	11 600	26 900	53 000	82 900	175 500
Taux brut	0‰	0,08‰	0,78‰	3,8‰	8,74‰	16‰	3,03‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour cancer colorectal sous surveillance par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	10 700	3,29‰	3,36‰	10 100	2,73‰	2,85‰	20 800	2,99‰	3,08‰
Bourgogne-Franche-Comté	3 700	3,35‰	3,04‰	3 500	2,76‰	2,56‰	7 200	3,03‰	2,77‰
Bretagne	5 200	4,09‰	4,09‰	4 700	3,16‰	3,10‰	9 800	3,59‰	3,53‰
Centre-Val de Loire	3 500	3,45‰	3,18‰	3 100	2,64‰	2,51‰	6 600	3,01‰	2,82‰
Corse	400	3,19‰	2,66‰	400	3,11‰	2,80‰	800	3,15‰	2,73‰
Grand Est	8 500	3,95‰	3,89‰	7 800	3,13‰	3,14‰	16 300	3,51‰	3,48‰
Guadeloupe	300	2,21‰	2,10‰	400	2,01‰	2,12‰	700	2,10‰	2,10‰
Guyane	100	1,61‰	2,94‰	100	1,31‰	2,92‰	300	1,44‰	2,93‰
Hauts-de-France	7 900	3,17‰	3,75‰	7 800	2,77‰	3,19‰	15 800	2,96‰	3,43‰
Ile-de-France	13 200	2,57‰	3,11‰	14 000	2,38‰	2,98‰	27 200	2,47‰	3,04‰
Martinique	400	2,67‰	2,30‰	500	2,39‰	2,22‰	800	2,51‰	2,25‰
Mayotte	< 100	0,17‰	0,34‰	< 100	0,16‰	0,32‰	< 100	0,16‰	0,33‰
Normandie	4 900	3,66‰	3,68‰	4 600	3,00‰	3,00‰	9 500	3,31‰	3,30‰
Nouvelle Aquitaine	8 700	3,86‰	3,50‰	8 700	3,25‰	3,00‰	17 300	3,53‰	3,22‰
Occitanie	7 900	3,47‰	3,28‰	8 000	2,97‰	2,90‰	15 900	3,20‰	3,07‰
Pays de la Loire	4 900	3,25‰	3,41‰	4 500	2,60‰	2,71‰	9 400	2,90‰	3,02‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7 700	3,73‰	3,30‰	8 100	3,32‰	3,06‰	15 800	3,51‰	3,17‰
Réunion	600	1,47‰	2,28‰	600	1,25‰	1,99‰	1 200	1,35‰	2,12‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
 des personnes prises en charge pour cancer colorectal sous surveillance par classe d'âge en 2018**

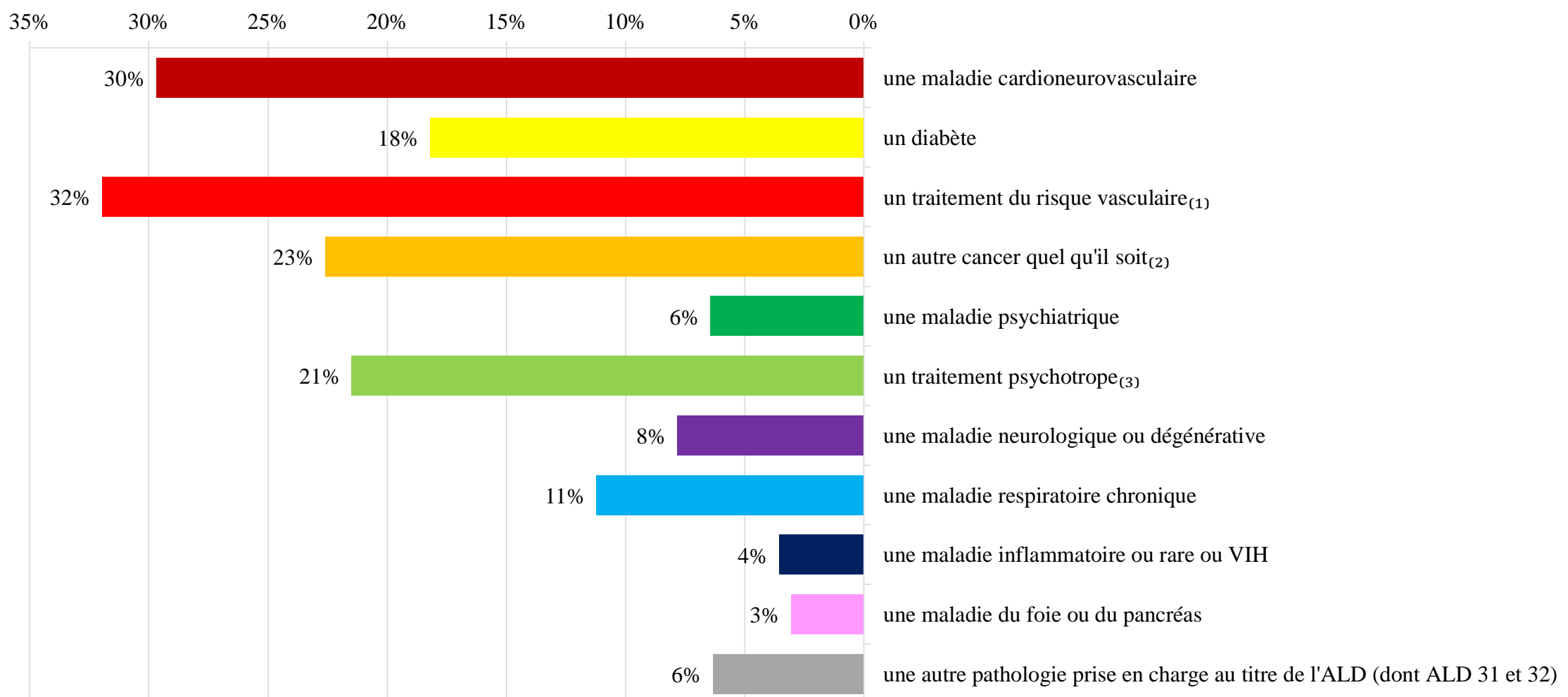
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	100	400	1 100	6 000	7 500
Effectif total	0	900	10 500	24 000	46 400	73 300	155 100
Taux brut	-	-	1,10%	1,57%	2,33%	8,12%	4,86%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour cancer colorectal sous surveillance décédées en 2018 sont respectivement de 83 ans et de 85 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour cancer colorectal sous surveillance, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Des imprécisions du codage des séjours (entre cancer primitif et métastase sur un autre organe) peuvent conduire à une surestimation de ce pourcentage

⁽³⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 207 millions d'euros (0,1%) sont attribués à la prise en charge pour cancer colorectal sous surveillance :

- 142 millions d'euros pour les soins de ville (69%)
- 33 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (16%)
- 31 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (15%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 1 000 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour cancer colorectal sous surveillance est de 1,33%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,01 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables au cancer colorectal sous surveillance est de 3%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 1,94%.